

*Direction du personnel
et des services*

Arrêté du 22 décembre 2000 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services

NOR : *EQU0010237A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-712 du 11 juin relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 portant création des comités techniques paritaires à l'administration centrale ;
Vu l'arrêté du 9 décembre 1997 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;
Vu l'arrêté du 7 novembre 2000 fixant la répartition des sièges représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires spéciaux des directions d'administration centrale du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu le procès-verbal du 25 octobre 2001 à la consultation du personnel organisée le même jour afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

Jean-Pierre Weiss, ingénieur général des ponts et chaussées de 2^e classe ;
Patrick Berg, administrateur civil hors classe ;
Patrick Laporte, administrateur civil hors classe ;
Michel-François Citerne, cete assistant classe D ;
Agnès Desmarest-Parreil, administratrice civile hors classe ;
Thierry Duclaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
Jean-Claude Ruysschaert, ingénieur des ponts et chaussées ;
Gérard Baudouin, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
Luc Begassat, administrateur civil 1^{re} classe ;
Jean-Claude Gazeau, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Membres suppléants

François Hanus, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
Jean-François Crola, RIN hors catégorie ;
Jean Bruneau, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
Marie-claire Bozonnet, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
Georges Murat, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
Jany Augé, attachée principale d'administration centrale 1^{re} classe ;
France Delagenière, attachée principale d'administration centrale 2^e classe ;
Alain Robez, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
Suzanne Parrot-Schadeck, attachée principale d'administration centrale 2^e classe ;
Yves Gavalda, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur du personnel et des
services,*
J.-P. Weiss